

Province de Québec

Avis Public

Projet de règlement 199 modifiant le règlement numéro 178
Relatif à la perception d'une redevance
aux fins de l'entretien et du développement d'équipements
pour le développement économique local et le transport.

Par les présentes, avis est donné par le soussigné, directeur général et geffier-trésorier de la *municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*.

QUE :

Lors de la séance du Conseil municipal de la municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs tenue le 11 février 2023, au Centre communautaire de l'Île, 6203, chemin de l'Île à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, un avis de motion a été donné qu'un projet de règlement modifiant le règlement 18 sur la perception d'une redevance aux fins de l'entretien et du développement d'équipements pour le développement économique local et le transport sera adopté.

La modification vise à augmenter le montant de redevance qui est perçu auprès des adultes non résidents lors de leur transport sur le traversier Peter-Fraser .

Le projet de règlement numéro 199 : Règlement modifiant le Règlement numéro 178, Règlement sur la perception d'une redevance aux fins de l'entretien et du développement d'équipements pour le développement économique local et le transport sera adopté lors de la séance régulière du Conseil municipal le samedi 11 mars 2023 à 9 h 00 au Centre communautaire de l'Île, 6203, chemin de l'Île.

Quiconque désire prendre connaissance du projet de règlement pourra le faire au Bureau municipal, 6201, chemin de l'Île, durant les heures habituelles d'ouverture au public et sur le site web de la municipalité, www.ileverte-municipalite.com.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce sixième jour de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier